RCS : NICE
Code greffe : 0605

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1982 B 00405
Numéro SIREN : 320 862 709
Nom ou dénomination : AB TRANSPORT DEMENAGEMENTS RAVARINO

Ce dépôt a été enregistré le 31/07/2018 sous le numéro de dépôt 6638

Greffe du tribunal de commerce de Nice : dépôt N°6638 en date du 31/07/2018

A.B TRANSPORT DEMENAGEMENTS RAVARINO

SAS au capital de 3.887 euros

Siège social : 1, Rue Châteauneuf

06000 - NICE

6638

320 862 709 R.C.S NICE

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 30 JUILLET 2018

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 mars 2018, faisant ressortir un bénéfice comptable de **78.397,30 €**, les approuve tels qu'ils ont été présentés.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à la somme de **78.397,30 €** comme suit:

- report a nouveau créditeur, pour..... **35.539,30 €**
- distribution de dividendes, pour **42.858,00 €**

La collectivité des associés reconnaît en outre qu'il a été distribué les dividendes suivants au titre des exercices précédents :

Exercices	Dividendes
2014-2015	94.487 €
2015-2016	0
2016-2018	0

Ces dividendes ont été mis en paiement dans les délais légaux.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la rémunération allouée à Monsieur Antony RAVARINO, conformément à son contrat de travail es qualité de directeur commercial/gestionnaire de transports, laquelle rémunération s'est élevée à la somme de 26.773 euros, outre le remboursement de ses frais réels.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la rémunération allouée à Mademoiselle Cecilia RAVARINO, associée, laquelle rémunération s'est élevée à la somme de 17.372 €, outre le remboursement de ses frais réels

Fait à Nice, le 13 JUILLET 2018

La gérance

A B TRANSPORT DEMENAGEMENTS RAVARINO

Société par actions simplifiée au capital de 3.887 euros

siège social : 1, Rue Chateauneuf

06000 - NICE

320 862 709 R.C.S NICE

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 30 JUILLET 2018

L'an deux mil dix huit, et le trente JUILLET à dix huit heures, les associés se sont réunis au siège social, En assemblée générale ordinaire annuelle, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- **Monsieur Antony RAVARINO,** pour 128 actions
- **Mademoiselle Cecilia RAVARINO,** pour 127 actions

Soit 255 actions sur un total de 255 actions composant le capital social.

Monsieur Antony RAVARINO préside la séance en qualité de président.

Il constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des actions sociales.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce,
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice écoulé,
- le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des autres associés non-gérant plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée, et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont ils lui donnent acte.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2018,
- Quitus à la gérance,
- Affectation des résultats,
- Examen du rapport spécial sur les Conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce,
- Rémunération de la gérance,
- Questions diverses.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 mars 2018, faisant ressortir un bénéfice comptable de **78.397,30 €**, les approuve tels qu'ils ont été présentés.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CR AR

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à la somme de **78.397,30 €** comme suit:

- report à nouveau créditeur, pour..... **35.539,30 €**
- distribution de dividendes, pour **42.858,00 €**

La collectivité des associés reconnaît en outre qu'il a été distribué les dividendes suivants au titre des exercices précédents :

Exercices	Dividendes
2014-2015	94.487 €
2015-2016	0
2016-2017	0

Ces dividendes ont été mis en paiement dans les délais légaux.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la rémunération allouée à Monsieur Antony RAVARINO, conformément à son contrat de travail **es qualité de directeur commercial/gestionnaire de transports**, laquelle rémunération s'est élevée à la somme de 26.773 euros, outre le remboursement de ses frais réels.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 127 voix sur255 voix ayant droit de vote, Monsieur Antony RAVARINO s'étant abstenu pour l'approbation de cette résolution

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la rémunération allouée à Mademoiselle Cecilia RAVARINO, associée, laquelle rémunération s'est élevée à la somme de 9.039 €, outre le remboursement de ses frais réels.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 128 voix sur 255 voix ayant droit de vote, Mademoiselle Cecilia RAVARINO s'étant abstenue pour l'application de cette résolution

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par les soussignés.

Antony RAVARINO **Cecilia RAVARINO**

A.B TRANSPORT DEMENAGEMENTS RAVARINO

SAS au capital de 3.887 euros

siège social : 1, Rue Chateauneuf

06000 - NICE

320 862 709 R.C.S NICE

RAPPORT DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUILLET 2018

Nous vous avons réuni en Assemblée Générale Ordinaire conformément aux dispositions de la Loi et des statuts de votre Société à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31/03/2018 .

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents et pièces prévus par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 qui ont, en outre, été tenus à votre disposition au siège social dans les délais fixés par le-dit article.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

La société a généré un chiffre d'affaires hors taxes de **1.040.989 Euros** et dégagé un bénéfice après impôt de **78.397,30 Euros**, soit environ 7,53 % du chiffre d'affaires hors taxes.
Le total des charges d'exploitation s'est élevé à **966.321 Euros**, soit 95,58 % du chiffre d'affaires hors taxes.

RESULTAT – PROPOSITION D' AFFECTATION

L'exercice écoulé, clos le 31/03/2018, fait ressortir un bénéfice de **78.397,30 Euros** que nous vous proposons d'affecter, de la manière suivante :

- report à nouveau créditeur, pour..... **35.539,30 €**
- distribution de dividendes, pour..... **42.858,00 €**

Fait à Nice, le 13 JUILLET 2018

LA GERANCE

A.B TRANSPORT DEMENAGEMENTS RAVARINO

SAS au capital de 3.887 euros

siège social : 1, Rue Chateauneuf

06000 - NICE

320 862 709 R.C.S NICE

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE SUR LES OPERATIONS VISEES PAR L'ARTICLE L 223-19 DU CODE DE COMMERCE EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

Chers associés,

En application des dispositions des articles L 223-19 et suivants du Code de Commerce, nous portons ci-après à votre connaissance l'existence des conventions suivantes, exécutées au cours de l'exercice clos le **31 MARS 2018**, entre la société et les associés.

Au titre de l'exercice écoulé, exercice clos le **31/03/2018**, aucune convention visée à cet article n'est intervenue.

Fait à Nice, le 13 JUILLET 2018

La gérance

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP N° 2050 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AB TD RAVARINO — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12

Adresse de l'entreprise : 1 rue Chateauneuf 06000 NICE — Durée de l'exercice précédent* : 12

Numéro SIRET* : 3 2 0 8 6 2 7 0 9 0 0 0 2 1 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/03/2018

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
		Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	560	AG 317	242
		Fonds commercial (1)	AH	25 270	AI	25 270
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	59 755	AQ 59 755	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	174 911	AS 128 190	46 720
		Autres immobilisations corporelles	AT	395 907	AU 303 672	92 234
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV		
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	60	BI	60
		TOTAL (II)	BJ	656 464	BK 491 936	164 528
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	3 000	BM	3 000
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	516	BW	516
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	107 912	BY 6 609	101 303
		Autres créances (3)	BZ	55 235	CA	55 235
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	14	CE	14
		Disponibilités	CF	293 450	CG	293 450
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	13 711	CI	13 711
		TOTAL (III)	CJ	473 840	CK 6 609	467 230
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 130 304	498 545	631 759

Renvois : (1) Dont droit au bail : 25 270 — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 2051 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS AB TD RAVARINO — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 3 887)	DA	3 887
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	777
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	21 926
	Report à nouveau	DH	394 757
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	78 397
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	499 746
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	36
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	26 462
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	22 599
	Dettes fiscales et sociales	DY	77 392
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	5 521
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	132 012
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	631 759

RENVOIS			
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D	
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	105 550
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(3) **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)** DGFiP N° 2052 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AB TD RAVARINO — Néant ☐ *

			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue services *	FG	1 016 202	FH	24 787	FI	1 040 989	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 016 202	FK	24 787	FL	1 040 989	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	19 234	
	Autres produits (1) (11)					FQ	39	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 060 263	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	200	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	352 475	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	14 593	
	Salaires et traitements*					FY	395 896	
	Charges sociales (10)					FZ	146 732	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements*					GA	40 228	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux provisions*					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	1 631	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	14 564	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	966 321	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	93 941	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	9	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	9	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	25	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	25	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(16)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	93 925	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

(4) COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS AB TD RAVARINO — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	606
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	606
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(606)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	14 922
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 060 272
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	981 875
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	78 397

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
(3) Dont	– Crédit-bail mobilier *	HP	
	– Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	9 341
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels joindre en annexe) : (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Pénalités, amendes fiscales et pénales	606	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(15) **RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME**
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS AB TD RAVARINO — Néant [X] *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés – donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés – ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5e,6e,7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS AB TD RAVARINO

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2018, dont le total est de 631 759 Euro
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 78 397 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2017 au 31/03/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/03/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Constructions : 10 à 50 ans
* Agencements des constructions : 10 à 20 ans
* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 22 933 Euro a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2017 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	25 830			25 830
Immobilisations corporelles	611 624	18 950		630 574
Immobilisations financières	60			60
Total	**637 514**	**18 950**		**656 464**
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	37	280		317
Immobilisations corporelles	451 671	39 948		491 619
Immobilisations financières				
Total	**451 708**	**40 228**		**491 936**
ACTIF NET				**164 528**

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		18 950		18 950
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		**18 950**		**18 950**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Notes sur le bilan

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/03/2018
Éléments achetés	
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 176 920 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	60		60
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	107 913	107 913	
Autres	55 236	55 236	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	13 711	13 711	
Total	**176 920**	**176 860**	**60**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	610
Etat - produits à recevoir	4 269
Total	**4 879**

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 3 887,45 Euro décomposé en 255 titres d'une valeur nominale de 15,24 Euro.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 105 550 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	37	37		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 599	22 599		
Dettes fiscales et sociales	77 393	77 393		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	5 522	5 522		
Produits constatés d'avance				
Total	**105 550**	**105 550**		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	5 066			
(**) Dont envers les associés	37			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 37 Euro.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	4 273
Dettes provis. pr congés à payer	18 729
Charges sociales s/congés à payer	8 535
Charges sociales - charges à payer	1 753
Etat - autres charges à payer	995
Divers - charges à payer	5 522
Total	**39 807**

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	13 711		
Total	**13 711**		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	1 016 203	24 787	1 040 990
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes			
TOTAL	**1 016 203**	**24 787**	**1 040 990**

Autres informations

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.